

Avis industriels et commerciaux

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ou Bellefontaine, la voici qui s'apprête à détrôner, après le gaz, la vapeur. Ainsi, l'autre jour, ont eu lieu entre Paris et Nantes, avec le succès le plus complet, les essais d'une nouvelle locomotive, la locomotive Heilmann qu'on peut appeler locomotive électrique. Les moteurs en effet sont actionnés par des moteurs électriques; ils reçoivent le courant de dynamos placés sur la locomotive et actionnés eux-mêmes par la vapeur. L'allure est douce quoique rapide; plus de soubresauts, plus de « lacets ». La locomotive Heilmann pèse 125 tonnes, elle a une longueur de 18 m 50 avec son tender, qui pèse 40 tonnes. La chaudière est à l'arrière. La puissance de la locomotive est considérable. Elle peut remorquer, à une vitesse moyenne de 100 km. à l'heure, un train de 250 tonnes. Bientôt la locomotive Heilmann entrera dans le domaine pratique. Ce sera une révolution en matière de traction sur les voies ferrées.

Gare le rachat des... vieilles locomotives ! Celles de 1898 seront bientôt démodées par la locomotive Heilmann !

Par contre les automobiles n'obtiennent encore qu'une vogue relative. Nos bons chevaux n'ont pas trop à s'en épouvanter.

Savez-vous qu'au XVII^e siècle on les connaissait déjà ? Vous avouerez qu'il faut un peu de temps à cette invention pour se répandre !

Louis XIV lui-même a failli aller en automobile... peut-être même au parlement, le jour où il lui présenta le talon de ses bottes ! Il n'aurait au moins pas été crotté !...

Voici le passage d'une lettre de Gui Patin, datée de 1645, et qui semble donner raison à ce que je viens de dire ; Gui Patin écrit :

« Il est vrai, comme on vous l'a dit qu'il y a ici un *Anglais* (toujours laperfide (Abion!), fils d'un Français, qui médite de faire des carrosses qui iront et reviendront en une même journée de Paris à Fontainebleau, sans chevaux, par des ressorts admirables. On dit que cette nouvelle machine se prépare dans le Temple. Si ce dessein réussit, cela épargnera bien du foin et de l'avoine, qui sont dans une extrême cherté. »

Pourquoi l'Anglais, fils du Français, ne réalisa-t-il pas son projet de « carrosses » ? Mystère. Mais, enfin, nos inventeurs d'aujourd'hui l'ont échappé belle.

Rosette bien placée. Croiriez-vous qu'un séminariste puisse être décoré ? Le fait est rare, n'est-ce pas ? et mérite d'être cité. Plus curieux est-il encore lorsque ce séminariste, déjà chevalier de la Légion d'honneur, reçoit la rosette d'officier.

Telle est cependant le cas de M. l'abbé Crépeaux, entré il y a trois mois au grand séminaire d'Arras. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas là un séminariste ordinaire. M. l'abbé Crépeaux s'appelait, il y a quelques mois, le lieutenant-colonel Crépeaux, du 8^e de ligne. Le nouvel officier de la Légion d'honneur compte vingt-huit ans de services, deux campagnes et deux blessures. Il est chevalier depuis 1871.

Les nobles états ont toujours attiré les nobles âmes. Dans le cas présent, la rosette de M. l'abbé Crépeaux constitue un honneur, et pour l'ancien officier, et pour le futur prêtre.

Déluge oratoire. — On se demande quand M^r Labori, le défenseur de Zola, aura fermé ses robinets. C'est un déluge d'eau tiède qui donne des nausées, tout comme lorsqu'on a trop bu ! La presse en déborde véritablement.

Il y a quelques semaines, c'était le député Lecher qui, au Reischrath viennois, pour empêcher la conclusion d'un débat, parla, on s'en souvient, douze heures consécutives. Labori parle depuis douze jours.

Il y a dans l'histoire de la faconde humaine d'autres exemples tout aussi... endormants.

Sir Richard Webster, membre de la Chambre des communes, lors de la discussion de la fameuse affaire Parnell, parla pendant cinq séances consécutives, du 22 au 26 octobre 1888, autrement dit pendant près de quarante heures. Publié dans le *Times*, son discours, le plus long qui ait jamais été prononcé, occupa cinquante-six grandes colonnes, représentant un ensemble de cent trente-deux mille mots !

Un député roumain, du nom de Horwicz, fit peut-être mieux, il y a quelques années. Il parla consécutivement durant trente-sept heures, sans s'arrêter, pour demander à ses collègues la mise en accusation de l'ancien ministre Johannès Bratiano.

A la fin de son discours, l'orateur faillit se trouver mal, ce qui se comprend, et son auditoire était mort de sommeil, ce qui s'excuse.

M^r Labori est certainement de la famille.

Gare les chats ! — Un de nos confrères neuchâtelois racontait naguère qu'à Neuchâtel un petit chat s'était introduit dans une chambre à coucher et, sautant sur un berceau d'un pauvre petit bébé de trois mois, qui avait sur le haut du front et la partie antérieure de la tête, des croûtes appelées communément « croûtes de lait » avait flairé ces croûtes, les avait léchées, puis l'odeur du sang ayant réveillé ses instincts carnassiers, il s'était mis à les lécher plus fort et à les mordiller. Le sang jaillissant, il l'avait sucé et léché avec avidité d'abord, puis avec frénésie.

C'est alors que la mère, attirée par les plaintes de l'enfant, était arrivée. Il était temps !

Le bébé n'a eu que peu de mal, grâce aux soins prodigués immédiatement. Mais que serait-il advenu si la mère s'était absentée pour un temps plus ou moins long, et si, au lieu d'un chat de trois ou quatre mois, il s'était agi d'un de ces gros chats, rôdeurs et faméliques, qui infestent les campagnes des environs de la ville.

Les chats prennent les souris. C'est leur seule qualité. Mais combien les chiens en comptent de plus nombreuses et de plus belles — sans compter qu'ils prennent les lièvres.

Et pourtant on taxe les chiens.

Pourquoi ne taxerait-on pas les chats ? Quelques vieilles demoiselles jetteraient des cris de paon, peut-être, mais la caisse communale y trouverait son compte et les chiens, nos fidèles amis, seraient quittes de jalouser les chats. Car ce doit être à cause de cette taxe qu'ils se voient de mauvais œil !

Egalité des chiens et des chats devant la loi... puisqu'on ne peut l'avoir, chez nous, entre conservateurs et radicaux !

LETTRE PATOISE

An lai Rédaction di PAYS DI DUEMOINE
ai Poëraintru.

Djoset le mentou n'é écrit que des mentes. Son nom diait prou qu'ai n'serait ran dire d'atre. Eh bin ! moi, i veu écrire des véritais. Ai propos de véritais, in thiurie de lai montaigne diait in djoué an in chef de gare. « Mon aimi ? é te dje vu des vés ritai ? — Nani chire, main i en ai dje ouyi — Moi, répond le thiurié, i en ai vu ; même ai drassin lai coué. — Tot le monde sait le nom de ci thiurié farçou. Dué aye son âme : c'était in tehoix d'hanne.

Enne âtre fois, i éto siéti ai lon d'enne véye fanne, de pu de noinnante ans ; elle me raicontai q'ment elle avait fai pou se mairiai. In bouebe de son v'laidje servai le roi de France, ai Pairs, ai l'étai veni en permission d'airo son bé l'haibit rouge ; ai y tappé en l'œuye. Tien qu'ai l'eut fini son condjié, elle yi moiné fète, ai peu ai se mairiennent ensoine.

Di temps qu'elle me raicontai son hichtoire,

son bouebe Djoset, vin se drassie devaint nos. Ai l'avaï septante dou ans. « Ecoute, Djoset, y dié sai mère, vos dou not François, vos êtes dou boyous. — Mafri, mère, répond stu ci, tien qu'vos nos ai l'avaï savrai, ailé bin fayu boire tot seuls. » Les dgens de Moueremont sont li po dire qu'i n'di pe de mentes.

Voici enne âtre hichtoire qui n'ouege quasi piepe raicontai, i ai pavou de skandalisai les boennes dgens que yégeant le *Pays di due-moine*, main lai grosse paitchie me v'lan poïdgenai. Lai voici :

In hanne de Lebetain s'en veniai ai Boncoué teniaint son pannou de baigatte chusai gouerdge. Ai l'avaï bin mâ és dents. In farçou de Boncoué le rencontre à bout di pont. « Qu'à ce que vos ai Djen, Pierre, y diét-é ? — Ah ! i ai che mâ és dents, qu'i vin les faire ai tirie pai le mertcha. — Si vos velai, dit le farçou, i vos pouéro bin voiri. — Que fât é faire ? — Bottai vos ai dgenouyons devain moi. Bon. Bottai vos mains dains les mines, et dite aipré moi :

« *Grand saint Grelu !* — Grand saint Grelu ! — *faite me lai grace* — faite me lai grace — *d'avoï lai gouerdge* — d'avoï lai gouerdge — *q'man le t...* — Bogre de poue ! dit le malette en se rejevain, et en yi motrain le poing. Main lai douleur était péssai, et à yue de se batre, ai se bottene ai rire les dou.

Rite achi tu, mes aimis, et thien vos airai enne raidge de dents, faites ci remède s'ai vos aibia.

In aidjolat.

A l'École



Le maître : « Nous avons donc établi la preuve que l'enfant qui s'est brûlé craint le feu. »

Qui peut m'indiquer un cas analogue ?

Le petit Maurice (levant la main) : « Moi, M'sieu ! »

Le Maître : « Eh bien, voyons ? »

Le petit Maurice : « L'enfant qui s'est lavé craint l'eau. » (Tête du maître).

Avis industriels et commerciaux

Marchandises d'origine suisse revenant non vendues de l'étranger. — Dans le but d'accorder de nouvelles facilités aux commerçants suisses qui reçoivent en retour de l'étranger, des marchandises d'origine suisse et qui réclament le remboursement des droits, la direction générale des douanes autorise le groupement de plusieurs envois dans une même déclaration.

Les conditions indispensables à cette autorisation sont que le délai de 2 mois dès la perception des droits ne soit pas dépassé et que les demandes de remboursement soient adressées aux directions dont relèvent les bureaux qui ont perçu les droits (à Bâle pour Porrentruy et Bâle.)

La direction générale des douanes rappelle que la condition du remboursement est que

l'envoi soit indiqué comme *retour* dans le bulletin d'expédition ou dans la déclaration.

Des instructions ont, de plus, été données aux directions d'arrondissement, pour qu'elles remboursent les droits perçus provisoirement sur les colis postaux revenant de l'étranger et dont la qualité de marchandise en retour est mentionnée dans les papiers d'accompagnement, *même dans le cas où le droit est de 1 fr.* de sorte que les destinataires n'aient, s'il leur convient, pas besoin d'attendre qu'ils aient plusieurs envois à déclarer.

La recommandation est faite aux intéressés qu'ils évitent toute erreur ou négligence pouvant donner, au service des douanes, des correspondances inutiles et un surcroît de travail pour ces envois en retour, condition nécessaire pour que les facilités ci-dessus soient maintenues.

* * *

Le tarif de messagerie pour l'Afrique, l'Asie et l'Australie, paraît en nouvelle édition portant la date du 1^{er} janvier. Cette édition a été augmentée par l'addition de différents nouveaux pays et lieux de destination. La voie d'acheminement par l'Allemagne a été placée au premier rang et présente pour plusieurs pays des réductions de taxes dont une partie sont importantes.

A remarquer entre autres un nouveau tarif pour les envois à destination de l'*Egypte* par la voie de Hambourg et un dit pour *Alexandrie* et *Port-Saïd* voie de Trieste, par les paquebots du Lloyd d'Autriche-Hongrie, ainsi qu'un tarif pour les envois de messagerie à destination de la *Persé* pour lesquels l'acheminement par la voie de terre, Autriche-Galicie, Russie, (Djulf), est demandé.

De plus, les envois à destination de la partie orientale de la *Turquie d'Asie* peuvent être admis à l'expédition et a'franchis jusqu'à Bagdad, Bssora ou Mascate.

En outre, il a été prévu, pour un certain nombre de pays, l'admission de bulletin d'affranchissement, valables aussi, en partie, pour les *droits de douane*.

La disposition du tarif de 1895 a été améliorée en ce sens que les taxes à la valeur ont été calculées par fr. 125 de la valeur déclarée dans les tarifs par la voie d'Allemagne et sont indiquées en francs et centimes (au lieu du pour cent).

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 7 du *Pays du Dimanche* :

21. CHARADE.

Dé-jeu-nez. (Déjeûner.)

22. ANAGRAMME.

Ramée. Arrée. Amère. Marée.

23. ÉNIGME.

Le Ruisseau.

24. MÉTAGRAMME.

Bond. Gond. Fond. Rond. Pond. Tond.

Ont envoyé des solutions complètes : MM. Xavier et Albert dans la même maison à Courtemaiche; Elise Comment à Alle; Noël Opan à Berne; In aimi di Pays di Duemoine à Scut-Dedos; F. Bât-B. à Grandfontaine; Jules Vauclair fils à Fahy; B. Sauvain et Charles Mouttet à Vermes; Georgine Feune à St-Ursanne; Un pot est amoureux à Réclère; Franc-soie Huebard à Porrentruy; Cécile Bailat, institutrice à Rebeuvelier; Suzanne Prêtre, fille Henri à Boncourt; Une blondinette de 17 printemps à Boncourt; Watt, Fehr, Plumer, et Cie à Porrentruy; Véry Dick à Moutier; A. V. à St-Ursanne; F. Marchand, institutrice à Movelier; Binoufflet Koicoiquoi Tététi à Porrentruy; Sphinx à la

Rasse, Porrentruy; Noël Nnamenneh à Boncourt; Les copains du collège de Fribourg; Et va riz a, à Porrentruy; Hedwige à Bassecourt; Violette des bois à Bassecourt; Koller à Saulcy; J. B à Porrentruy; Jeannette à Bassecourt; Fidelio à Courrendlin; Eva Schmitt au Cerf à Porrentruy; 1 D. lais E. à Courtedoux; In B. de Grain-djéron; Le mari a cherché, la femme a trouvé à Porrentruy; Louis Schaffter, inst. à Muriaux; Jos. Vallat Noutz à Bure; Echo de Lucerne; Albert Noirjean à la Theurre; Louis Joly Derrière la Tranchée; Zapf-Muphti-Satanas, étudiants à Berne; Albert Crevoisier à Lajoux; Chat qui dort à Montmelon; Elicée Nocuob au Noirmont; Joseph Chapuis, meunier à Develier; 4 Remonteurs flemmards de chez MM. Dubail; Genevois à Cornol; E. 1000 à Courte-mèche; Piéto à Moutier; Une toute belle à Buix; Une Delémontaine; Une violette de l'école secondaire de Vendlincourt; Julia Boillat, institutrice à Corban; Jos. Bron, commis à Corban; Celle qui n'oublie pas Alphonse à Porrentruy; Le Suisse et l'Alsacien; L'oiseau du Calbreil dans la cage à Buix; Léa Cuenat au Roselet; Henri Frossard à Porrentruy; Marie Grospez fille Catherine à Buix; L'Anglaise de l'Anglais à Lausanne; Angèle Rattaggi à Muriaux; Albin Boillat à Muriaux; La vieille femme de Bonfol; Trio anti-youdriphique; Tamalodo, Fouillopot, Benibouffon à Porrentruy; Enfant du pays des pives à Porrentruy; B. Voirol aux Genevez; Nini B. à Bôle; Roméo qui attend Juliette à Porrentruy; Marguerite d'Ajoie regrettant son Bluet à Porrentruy.

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Deux cousins J. B. et G. R. à Porrentruy; Perce-neige à Boncourt; Anémone des forêts à Boncourt; Tante Rose à Porrentruy; Ch. Chèvre à Glovelier; E. H. Guenat au Landeron; Bernardette Guédât à Ocourt; Bianchi Jules et Cie à Delémont; 1 D zol E.; Adam frères; Joseph Grimaître à Montignez; Euréka à Glovelier; Fumoclub de Delémont; Un français que proaye po tû és Ermites; Henri Raordon, maire à Alle; A. qui ne veut plus chercher à Saulcy; Laure et Cécile au Noirmont; Magine et Titine à Porrentruy; Ida C. toujours fidèle à J. Courroux; Jeannette de 16 printemps à Courroux; M. A. Ré Usy à Saignelégier; Une Lièvre qui chasse avec un Terrier à Courtemaiche; Ju Le qui n'a encore guère trouvé à Bure; A Dol fe qui a déjà trouvé et qui espère encore à Bure; Rose, Marguerite et Pensée à Buix; A. Jeannerat-Meyer, institutrice à Montanol; Emila à Réclère; Joseph Voillat à Cornol; Une rose de l'étang de Bonfol; La Duchesse de la Motatte à Buix; Génagripmaire à Bonfol; Le chef de gare de Bonfol; L'Echo là Mettemberg; Anna Lovis à Saulcy; Un trio de devineurs à Undervelier; Augustine Cerf à la Racine (Saulcy); Pierre Lapaire à Fontenais; Alfred Frésard à Muriaux; Bibi lolo et Poupoule à Alle; Grandguille-Homme à Delémont; Valterbi à Merve-lier.

28. PROBLÈME AMUSANT.

J'ai cent francs. Je dois acheter pour cette somme : des lapins, des pigeons et des escargots; en tout 100 pièces de ces excellentes choses, pas une pièce de plus, pas une de moins.

Si un lapin coûte 5 frs., un pigeon 1 fr., et un escargot 0,05 centimes, combien dois-je acheter de lapins, de pigeons et d'escargots pour dépenser les 100 francs ?

29. CHARADE

Pour aller me trouver il faut plus que les pieds; Et souvent en chemin on dit sa patenôtre; Mon tout est séparé d'une de ses moitiés; La moitié de mon tout sert à mesurer l'autre.

30. LOGOGRIPE.

Vous pouvez sans fatigue extrême, Chers amis, me décomposer Car je n'ai que six pieds; sans y rien transposer. Otez-moi le dernier, je suis toujours le même. Otez-m'en deux encore, et sachez bien Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

31. ENIGME.

Vraiment, je suis bien malheureux D'avoir un corps à tête creuse. Mon cou, de même, est sans gosier, J'avale, mais ne puis parler. Mon ventre hélas! n'a point d'entrailles. Me prenant, souvent tu tressailles; Aussi de moi, bien on médit En me servant, on pleure, on rit.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 1^{er} mars.

Cote de l'argent

Du 16 février 1898

Argent fin en grenailles fr. 99, — le kilo.

Bons mots.

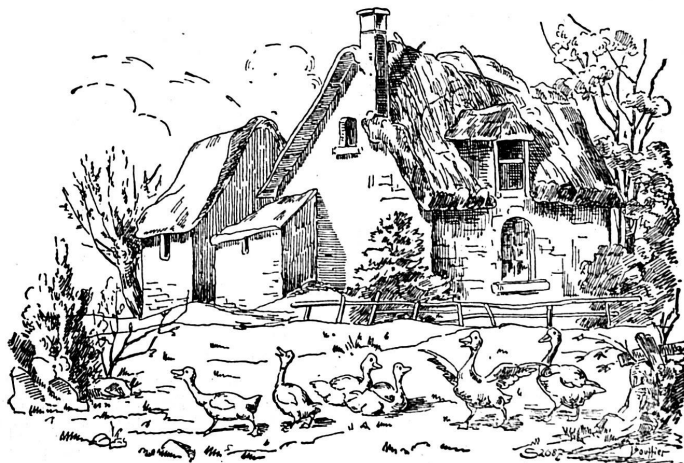
Un examen à l'École de droit : — Admettons le cas, monsieur, où vous auriez des droits éventuels sur une importante succession. Que feriez-vous, en règle générale, avant de la recueillir ? — Des dettes!

Petite poste

M. Dr J. à Saignelégier. — Nos meilleurs remerciements pour le problème instructif que vous avez eu l'obligeance de nous envoyer. Nous le poserons dans notre prochain numéro et nous nous recommandons pour d'autres.

M. J. R. à Saignelégier. — Merci pour les énigmes, charades et surtout pour le problème amusant. Nous nous recommandons pour d'autres.

A plusieurs. — Les énigmes, charades et autres récréations amusantes envoyées, seront utilisées à l'occasion. Merci.



Les oies se sont de nouveau échappées et courent dans le verger. Où est donc allée Lisette, la gardienne des oies ?